

SPORT ET HANDICAP

Label « Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée »

Label pourquoi ?

Constats :

- Cloisonnement des pratiques sportives entre valides et personnes en situation de handicap
- Isolement des personnes en situation de handicap
- Volonté forte du CDOS Gironde de valoriser la pratique du sport pour tous

4 objectifs principaux :

- Favoriser la pratique sportive en mixité (valides-handicapés) dans les clubs de Gironde
- Encourager la participation des publics handicapés à la vie des clubs valides
- Aider et accompagner les clubs valides qui souhaitent intégrer un public handicapé
- Identifier et donner de la visibilité aux lieux de pratique partagée

Le Label c'est quoi ?

- Une démarche volontaire vers une pratique sportive régulière en mixité (public en situation de handicap et valide)
- Un accompagnement et un suivi des clubs candidats
- Un programme de Formation spécifique
- Le développement de la communication, une plus grande visibilité

Label pour qui ?

- Tous les clubs qui souhaitent accueillir des personnes handicapées désirant pratiquer une activité sportive au sein d'un club valide
- Ce Label est également proposé aux clubs spécifiques handisport et sport adapté désirant recevoir des personnes valides

Les critères de labellisation

Les 3 axes principaux pris en compte :

- **Accueil des personnes, volonté de les intégrer dans le club (état d'esprit, ouverture, tolérance)**
- **Accessibilité des sites et des pratiques (équipements adaptés)**
- **Encadrement adapté, qualifié et de qualité**

Label comment ?

- Par une démarche volontaire des clubs. Le club formule une demande de rencontre au CDOS Gironde pour demander la labellisation de son club pour 1, 2, 3 ou 4 types de handicap.
- Par un accompagnement du CDOS de Gironde et plus particulièrement de sa commission "valides-handicapés pour une pratique sportive partagée" composée entre autres de membres des Comités Sport Adapté, Handisport et référents institutionnels de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), du Conseil Général de la Gironde et de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Par une démarche **simple, gratuite**, aidée et soutenue par la commission départementale "valides-handicapés". Toute volonté reconnue sera accompagnée afin d'aboutir à une réalisation concrète et effective.
- Deux temps de validation par an : mars et octobre

Un label pour tous types de handicap :



Des personnes en situation de handicap mental, psychiques et / ou troubles du comportement.



Des personnes sourdes ou malentendantes.



Des personnes non voyantes ou mal voyantes.



Des personnes en situation de handicap moteur.

Pour toutes informations complémentaires sur la labellisation rendez vous sur :

- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Gironde → www.cdos33.org
- Comité Départemental Handisport de la Gironde → www.cdh33.org
- Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde → www.cdsa33.org

Un dispositif reconnu :

Actif depuis 2008, le label « Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée » est possible grâce à un partenariat fort entre le CDOS Gironde et les comités départementaux handisport et Sport adapté et s'inscrit dans une complémentarité de l'offre sportive en direction des sportifs handicapés. Gage de qualité, ce label est soutenu par nos partenaires institutionnels, le Conseil Général de la Gironde, la DDCS Gironde et le CNDS.

Contact :

CDOS Gironde – 05.56.00.99.05

